



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint-Macaire – saintmacaire.fr – N°62 Juin 2017

Le mot du maire

8 communes de la rive droite dont Saint-Macaire ont rejoint la Communauté de communes du Sud Gironde depuis le 1^{er} janvier 2017. Elle s'étire désormais d'est en ouest de Castets et Castillon à Hostens et du nord au sud de Saint-Martial à Lucmau.

Accès à la maison de la petite enfance, aux centres de loisirs, au relais des assistantes maternelles (RAM), soutien à la ludothèque, activités estivales dans le cadre de CAP 33, transfert du pôle sportif à la nouvelle intercommunalité, autant de services à destination des enfants et adolescents proposés par notre ancienne CDC qui ont été maintenus. Dans le prolongement d'une collaboration déjà ancienne (collecte et traitement des ordures ménagères, transport scolaire...), cette étape démontre que la Garonne « frontière » s'est définitivement effacée au bénéfice de la cohérence d'un bassin de vie. Afin d'approfondir l'intégration de cette entité composée de 37 communes, très différentes les unes des autres, plusieurs chantiers importants ont été lancés : de la réalisation d'un projet de territoire qui mobilisera dans les mois qui viennent nombre d'élus à un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) en passant par la décision de construire dans le centre-ville de Langon une médiathèque tête de réseau...

Notre territoire est en mouvement avec pour principal objectif d'améliorer et d'étoffer l'offre de services et de préparer l'avenir. Saint-Macaire est partie prenante de cette dynamique.

La saison estivale se rapproche et nous allons vous offrir des animations variées. La vitalité du tissu associatif macarien associée à la qualité de notre patrimoine fera une nouvelle fois merveille, je n'en doute pas.

Je vous souhaite à tous un bel été.

Philippe Patanchon

NOUVELLES DEMARCHES POUR LES CARTES D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars 2017, la mairie ne fait plus les cartes d'identité, il faut désormais s'adresser aux mairies de Bazas, Langon, Cadillac, La Réole, Sauveterre de Guyenne et St Symphorien.



**DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT**

la carte d'identité à portée de clic !

**L'État simplifie mes démarches
dans mon département !**

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

MES DEMARCHES à portée de clic !

• Je peux faire ma pré-demande en ligne
• Je gagne du temps
• Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
• Mon titre est plus sûr

MES DEMARCHES à portée de clic !

Pour toute information : www.demarches.interieur.gouv.fr

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

Imprimé par la Dila

HORAIRES D'ETE



HORAIRES DE LA MAIRIE du 3 juillet au 1^{er} Septembre 2017

Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi
De 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h
Jeudi de 8h30 à 12h30

Fermée le jeudi après-midi et le samedi matin

BIENVENUE...



*Claire,
Sculpture sur pierre
et animation d'ateliers créatifs*

Après une dizaine d'années aux quatre coins de la France sur des chantiers de restauration du patrimoine à tailler la

pierre, à restaurer des sculptures, ou à encadrer des jeunes bénévoles, j'ai posé mes valises et mon cœur au Sud la Gironde. Pour moi, la sculpture conjugue à la fois le plaisir du geste, la joie de créer des formes, et la porte ouverte sur l'imaginaire.

Intégrer la "couveuse" est une occasion de concrétiser un projet artistique dont je rêve depuis longtemps, créer mes propres sculptures (pierres et autres matières) et animer des ateliers où je puisse transmettre mon savoir-faire et le goût de créer auprès du public.



SAINT MACAIRE
Du 17 au 21 juillet
Du 14 au 25 août 2017
L'Atelier Minzabiles propose des

**Stages d'initiation
à la sculpture sur pierre**

De 10h à 12h et de 13h à 16h.

Public mixte, ces stages s'adressent à des adultes et aux jeunes à partir de 14 ans. Les places sont limitées à 6 personnes par stages.

Initiation à la sculpture sur pierre. Découverte de l'outillage et des techniques de dessin et de sculpture en bas-relief. L'objectif du stage est la réalisation d'un bas-relief en pierre d'inspiration médiévale.

La pierre (calcaire) et les outils.

Places limitées. Inscriptions obligatoires. Bulletins d'inscription disponibles par mail minzabiles.atelierscreatifs@gmail.com et disponibles à l'office de tourisme de Saint Macaire et Collectif Simone et les Mauhargats.

PÉDICURIE-PODOLOGIE

Depuis septembre 2016, le cabinet de pédicurie-podologie situé au 7 allée de Tourny à Saint-Macaire a changé de podologue. Aurélien Leroy a pris la suite de Jean Anselmino et vous accueille du lundi au samedi matin, uniquement sur rendez-vous. Spécialisé en podo-pédiatrie, podologie sportive et k-taping, Aurélien Leroy

réalise des soins de pédicurie médicale au cabinet et à domicile ainsi que des bilans podologiques et posturaux uniquement au cabinet.

Contact : 06.64.59.00.31

Site internet : www.leroy-podologie.com

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

VIVRE LE PATRIMOINE

Événements récents

Sortie organisée à **Lascaux 4** le dimanche 5 mars 2017 avec 53 personnes dont 4 ados.

Voyage en bus ou mini-bus en **Ardèche** du 24 au 27 avril 2017 avec 18 personnes.

Assemblée générale de Vivre le Patrimoine

Macarien le lundi 1 mai 2017 à 10 h à la mairie, suivie d'un repas au Médiéval, d'une visite de la cave Messidan (récemment illuminée) et d'un déplacement à Couthures pour assister au spectacle des « gens de Garonne ».

Soirée projection/débat le mercredi 6 mai 2017 au château de Tardes avec le film « L'entre deux tours ».

Actualité à venir

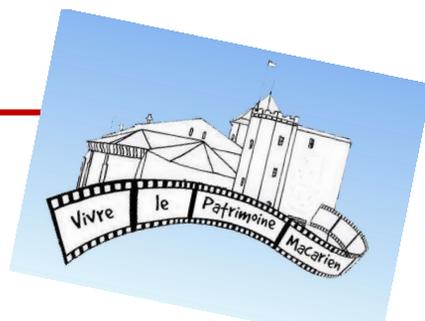
Vendredi 9 juin 2017 , soirée « Printemps des Tricandilles » à la salle des fêtes de Saint Macaire avec repas + spectacle avec le « jazz chamber orchestra ».

Vendredi 4 août 2017 , balade nocturne et fête à Léo , avec en soirée grillades + spectacle (en 8 parties) et embrasement final.

16 et 17 septembre 2017 , les journées du patrimoine, axées notamment sur les **50 ans du chantier du Prieuré**.

Projet de restauration d'un site à l'étude par l'association , le projet devant être présenté très prochainement. Une délégation de « Vivre le patrimoine macarien » est allée voir l'artisan en mai sur son site d'exploitation pour les derniers réglages.

Divers sujets de réflexion devraient compléter cet agenda .



APE



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LES MÉDIÉVALES

Journée médiévale, rendez vous le 26 août !

**Préparation de la journée médiévale du 26 août
Venez nous rejoindre !**

Les troupes sont retenues. Les affiches et les fliers sont prêts ! Les commissions se réunissent et il est toujours possible de les rejoindre, selon ce que vous aimez faire : repas, taverne, technique, décoration. N'hésitez pas à prendre contact !

L'édition 2017 s'enrichit. La fête s'étendra du Mercadiou vers le château de Tardes qu'elle occupera entièrement. La première terrasse sera animée par un stand de maquillage, le pôle « tissus », des jeux anciens etc. et la location de costumes y sera ouverte toute la journée. Cap 33 occupera la 2^e terrasse avec l'escrime et le tir à l'arc, et proposera une course d'orientation dans St Macaire. Cela va permettre de resserrer les animations dans le village. Rappelons que la Journée médiévale commencera à 10h et proposera plus d'animations que les années précédentes, en particulier au sein des trois pôles : « tissus », « végétaux », « terre et pierre ». Plusieurs associations vont collaborer avec nous cette année. L'AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) tiendra un stand pour présenter ses producteurs et intéresser les habitants à sa démarche. « Vivre le patrimoine » animera une visite de St Macaire le matin et des visites en continu de la tour de Tardes l'après midi. Les Simone mettront en valeur plusieurs de leurs créateurs. Le CVLV (Centre de vacances et de loisirs verdelaisien) consacrera la semaine précédente de l'Accueil de loisirs au thème du Moyen âge.

L'atelier couture qui a eu lieu sur quatre lundis après-midi, a permis de réaliser une quinzaine de costumes masculins (hommes, adolescents et petits garçons). Grâce à la récupération de tissus, notre seule dépense a été de l'élastique !

Enfin, notre **rendez vous général de bénévoles** se tiendra le **Vendredi 7 juillet à 18h30 (salle des grottes)**. **Au programme :**

18h45 Réunion : accueil des bénévoles / présentation de la journée / intégration dans les équipes

20h Apéritif et auberge espagnole

21h30 Conférence théâtralisée par les Compagnons de l'équerre et de l'épée

Nouveaux habitants, personnes désireuses de faire un bénévolat dans la commune, passionnés du Moyen âge...c'est la soirée à ne pas manquer.

A bientôt donc !

Pour tous renseignements :

Alice Monier 06 33 15 43 90.

Logo of Saint-Macaire and Association Les Médiévales

L'Association Les Médiévales vous présente

À partir de 10h
Jeux, animations, déambulations, spectacles, marché et ateliers d'artisanat, banquet et bal ...

ENTRÉE GRATUITE

LOCATION DE COSTUMES À PARTIR DU 18/08

LA JOURNÉE Médiévale
DE SAINT-MACAIRE / GIRONDE
SAMEDI 26 AOÛT 2017

ARDILLA

Le mercredi 21 juin prochain aura lieu la fête de la musique à Saint Macaire et nous fêterons aussi les **30 ans de l'association Ardilla**. Pour l'occasion, en ouverture de la fête de la musique, un morceau collectif "le boléro de Ravel" (qui avait déjà été joué il y a 30 ans lors de la création de l'école) sera proposé au public.

Tous les musiciens souhaitant participer au morceau collectif sont les bienvenus
Répétition le samedi 17 juin 2017 à 14h00 chez Ardilla.

Inscription : 05 56 62 27 36
ou contact@ardilla.asso.fr

Une vingtaine de groupes seront accueillis sur 4 espaces scéniques au cœur de la cité médiévale. Une logistique son & lumière importante permet de proposer au public, toujours nombreux, de découvrir des styles de musique divers. Tout au long de la soirée, des animations de rue sont prévues.

Ouverture de la fête de la musique 2017 dès 18h30 avec des formations de l'école de musique et les ateliers d'Ardilla pour fêter les 30 ans de l'asso Place de l'horloge puis déambulation musicale jusqu'au Château de Tardes.

Scène du prieuré - Dès 19h45

SOUNDS
G2D
DES OMBRES
ZERBINO
HEAD ON

Scène place de l'horloge - Dès 20h00

ANACOR
SUBLUNAIRE
SEMI 4 FROMAGES
MAD BRONCO

Scène place Carnot - Dès 19h45

TWENTIES

L'ATELIER CHANSONS de l'asso Entracte

LES CHORALEURS

PTIT BAL CHANTE

DANS MA RUE

Buvette et restauration sur place.

Fête de la MUSIQUE 21 JUIN



Le ministère de la Culture et de la Communication présente

Le Crédit Mutuel donne le LA

Place de l'horloge

Château de Tardes

Prieuré

Place Carnot

Mercredi
21
Ardilla 30 ans
Ardilla 30 ans
juin
Dès 18h30
Saint Macaire
FÊTE DE LA MUSIQUE
21 JUIN 2017

#FDLM | www.fetedelamusique.fr

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

COLLECTIF SIMONE ET LES MAUHARGATS



Le collectif Simone et les Mauhargats sensibilise les élèves de l'école maternelle et primaire à l'art, une démarche menée en collaboration avec les enseignants des écoles de Saint-Macaire.



Marie Mignano, Exploration urbaine

L'association Simone et les Mauhargats propose tout au long de l'année des expositions dans sa galerie située au 1er étage du 19 rue Carnot. Depuis janvier 2016, l'association a organisé 9 expositions et reçu une quinzaine d'artistes aux pratiques artistiques variées : photographie, dessin, peinture, sculptures....



Iza Pauly, invitation au voyage

En collaboration avec les enseignements des écoles maternelle et élémentaire et les artistes, le Collectif organise des rencontres. Ainsi, la classe de grande section et l'ensemble des élèves de l'élémentaire ont pu discuter avec trois artistes Isabelle Pauly, Marie Mignano et Katia Kahéleras. Au-delà de la sensibilisation aux regards, aux pratiques artistiques comme le graphisme, le dessin, la peinture, la sculpture, les enseignants se sont emparés des expositions afin de développer des travaux pédagogiques. La volonté est de promouvoir l'art en milieu rural, de sensibiliser les plus jeunes, montrer que l'art ou l'artisanat d'art peuvent être un moyen d'expression, et par là mettre en valeur le travail manuel et artistique. Retour en images sur ces rencontres qui ont permis à de nombreux enfants, de découvrir, souvent pour la première fois, une œuvre artistique.



Je vous attends, dialogue amoureux

S
a
n
d
r
i
n
e

G
i
n
i
s
t
y

De l'artiste voisin mondialement connu à l'artiste local ancré sur son territoire

Le Collectif a pour ambition

d'exposer le travail d'artistes contemporains à un public de néophytes, de connaisseurs et de passionnés avec un seul mot d'ordre : le partage de l'émotion. La Galerie a accueilli depuis son ouverture plus de **4000 visiteurs et 500 enfants** dont les élèves de l'école de Saint-Macaire, de l'école de Saint-Pierre d'Aurillac et les enfants de l'Estap Lou Camin.



DUOS

Noémie Boullier



Sous la peau....

Marie-Madeleine Lacoste
Rodolphe Compagnon

Exposition
du vendredi 30 juin
au dimanche 27 août 2017



Après Alain Laboile, Alain Pelletier, Thierry Dubuc, Philippe Marzat, Lucie Nouhau, Nathalie Ochoa, Marie Mignano, Isabelle Pauly, Sandrine Ginisty, Katia K, Eric Joerger, Cati Siffre, Serge Villard, c'est au tour de Noémie Boullier du 26 mai au 26 juin, puis de Marie-Madeleine Lacoste et Rodolphe Compagnon du vendredi 30

Exposition
du vendredi 26 mai
au dimanche 25 juin 2017
simone & les mauhargats
19 rue carnot - Saint-Macaire

juin au dimanche 27 août 2017 de s'exposer chez les Simone.

L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

LE PRIEURÉ

Les prochaines manifestations de notre association :

Gala de fin d'années le 11 juin 2017 à 15h00 :

Une représentation de théâtre et de danse par les enfants et adolescents de notre association. *Salle des fêtes.*

Feu de St Jean le 23 juin à 21h

Une soirée en famille autour du feu avec le groupe "Mystère daoud". Festif et coloré, Mystère Daoud s'exprime dans un style Chanson Française esprit "guinguette" des années 50 à nos jours. Le répertoire de ce groupe néo guinguette Bordelais, navigue entre compositions dans la tradition de la chanson française et reprises d'airs populaires : Edith Piaf, Jacques Brel, Bobby Lapointe, Renaud, Serge Gainsbourg mais aussi les Rita Mistouko, la Mano Negra, Noir Désir et bien d'autres... *Place de l'Eglise.*

Sur place buvette et crêpes.



LES EDELWEISS

Le Club des Edelweiss vient d'enregistrer son 108^{ème} adhérent. Son succès est pour beaucoup dû au choix des randonnées :

La randonnée du Mardi est une balade de 8 kms.

Le Jeudi nous marchons entre 12 et 13 kms.

Le Samedi est consacré en alternance à la marche rapide (12 kms en 2h00 sur terrain plat) et à la marche dynamique (12 kms en 2h30 sur terrain vallonné). Et la semaine se termine par la randonnée du dimanche de 10/12 kms.

La photo a été prise au Château Malromé lors d'une randonnée sur les Coteaux de St-Macaire avec le Club de Parempuyre que nous avons aussi l'habitude d'accueillir lors de la Rando des Pères Noël. Nous regrettons beaucoup cette année de n'avoir pas pu organiser la « Rando du 1^{er} Mai ». Elle aura bien lieu en 2018.

Les participants et par conséquent l'organisatrice ont été très satisfaits de leur séjour à Fumel.

En mai, 22 personnes sillonneront les chemins de l'Île de Ré avec ses très beaux petits ports.

En juin, nous accueillerons pour trois jours nos amis basques du Club de Cambo les Bains, pour fêter nos 10 ans de jumelage et aussi les 15 ans du Club des Edelweiss.

On ne s'ennuie pas au Club comme vous pouvez le voir. N'hésitez pas à venir nous rejoindre, les deux premières randonnées sont gratuites.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

EMERG'ENSCÈNE

Venez faire vibrer le patrimoine au rythme du spectacle vivant !

Pour la 3^{ème} édition, Le festival Emerg'en Scène dans le cadre des Scène d'Été en Gironde s'implante dans la jolie cité médiévale de Saint-Macaire pour une journée autour du spectacle vivant, de la création artistique pour un public familial.

Cette journée est dédiée au théâtre, au cirque, à la danse, dans le magnifique château de Tardes surplombant les bords de Garonne. Comédiens, acrobates, plasticiens, invitent le public à visiter leur univers artistique et leur vision du monde le temps d'une journée dont les maîtres mots sont : « convivialité, rire, et émotions partagées ». Confortablement installés en bordure de Garonne venez rêver au gré des spectacles de théâtre, de cirque, d'animations variées et de siestes musicales...

Vous pourrez même danser au rythme des percussions africaines, et des rythmes de salsa cubaine sur « la place des Danses », une nouveauté cette année de bal participatif !..mais aussi vous maquiller, vous faire coiffer par Vincent Portal qui vous relookera avec ses perruques fantastiques vous transformant en célébrités du monde du spectacle ...

Un programme pour petits et grands à déguster sans modération en famille :

Mon prof est un troll **Collectif OS'O** / Théâtre
La nuit électrique Texte Mike Keny Mise en scène **Franck Manzoni TNBA** / Théâtre

Attention à ma peau **Smart Compagnie** / Cirque
Théâtral

Extraits de Contes de la Troupe « Par-dessus les planches » : élèves de Première du Lycée de l'ASC Bordeaux.

Danse contemporaine Compagnie Angloba avec le danseur chorégraphe Athanase Koffi
Place des danses : une invitation à danser à travers différents voyages.

Dans le cadre du festival, l'association organise deux jours de spectacles pour les écoles du territoire. : « Si tu ne vas pas au théâtre, le théâtre viendra à toi »... Deux spectacles seront proposés aux élèves des écoles, suivi d'un bord de scène Exposition d'Aurore Grethen .

Contact/ Renseignements :

06 95 25 09 73 / 06 38 64 77 21

associationemergenscene@gmail.com

Retrouvez-nous sur facebook.



L'ACTUALITÉ DES ASSOCIATIONS

CAP 33

Il y a quelques années la Communauté de Communes (Cdc) des Coteaux Macariens a lancé l'opération CAP 33 qui proposait aux jeunes de notre territoire des activités sportives durant l'été.

Avec la dissolution de notre Cdc et son rattachement à la Cdc du Sud Gironde, cette animation estivale sera maintenue. Cependant, le territoire de la CdC étant beaucoup plus grand et s'étendant maintenant jusqu'à Hostens, en passant par Préchac, Villandraut, Castets et Castillon, puis de notre côté de Garonne jusqu'à Saint Martial, des modifications ont dû être apportées.

3 sites ont été retenus : Langon, Villandraut et Saint-Macaire.

Sur chacun de ces sites, des animations auront lieu et les enfants de Saint-Macaire pourront fréquenter ces trois pôles.

Chez nous, nous pourrons retrouver :

- le tournoi de **foot en salle**, le lundi soir au collège de Pian entre 20h et 22h.
- du **foot** au city stade en bas des Remparts à Saint Macaire, le mardi entre 11h et 12h
- un tournoi de **badminton** le mercredi 12 juillet à la salle de sport du collège entre 20h et 22h

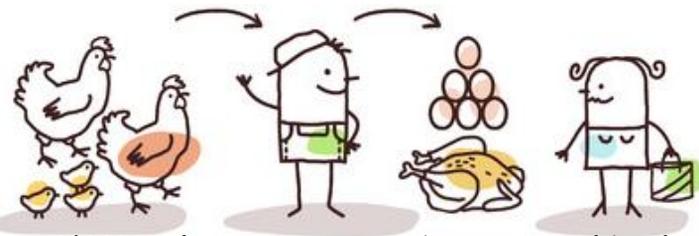
- du **tir à l'arc** et de la **course d'orientation** le vendredi entre 15h30 et 18h aux remparts
- de la **pétanque** toujours aux Remparts le vendredi entre 16h30 et 18h
- et une découverte du **tennis de table** et du **badminton** le samedi de 10h30 à 12h au collège de pian.

Ces activités démarreront **à partir du lundi 10 juillet** et se termineront la dernière semaine d'août. Des fliers seront disponibles annonçant l'ensemble des animations sur tous les sites ainsi que des activités ponctuelles avec par exemple, le samedi 26 août une animation lors des fêtes médiévales.

**Alors TOUS À VOS SHORTS ET BASKETS
POUR UN ÉTÉ SPORTIF ET ENSOLEILLÉ !**



AMAP des coteaux macariens



L'AMAP des coteaux macariens a pour objet de maintenir et de promouvoir une agriculture paysanne de proximité et biologique. Le principe est de **créer un lien direct entre producteur local et consom'acteurs**, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable et juste. L'AMAP des coteaux macariens, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : légumes,

oeufs, pommes et jus de pommes, fromages de chèvre, poulets, viandes de porc, poissons, kiwis, fraises, fruits d'été...

Les distributions ont lieu tous les jeudis de 18h30 à 19h30 sous les arcades devant le Ménestrel sur la place du Mercadiou de Saint Macaire.

N'hésitez à venir nous rejoindre, notamment pour les nouveaux contrats légumes qui vont débiter en juin.

Pour obtenir des renseignements, vous pouvez nous contacter par email à amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au 06 81 07 48 56 ou encore venir nous rencontrer un jeudi...

CONSEIL DU 16 FÉVRIER 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 16 Février 2017 en présence de 10 élus. Absents excusés : Christian Alis, Stéphane Lhomme, Isabelle Buin Bourjalliat, Valérie Chiriaeff-Davoine, Corine Vasquez, Frank Zanette, Michel Guindeuil (procuration de vote donnée à Ph. Patanchon), Sylvana Lampre, Cédric Brute de Rémur.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Jean-Michel Rouchès
Les comptes rendus du 12 décembre 2016 et du 18 janvier 2017 ont été adoptés à l'unanimité.

Avis de la commune sur la proposition des Périmètres Délimités des Abords des monuments historiques.

Le Maire explique au Conseil municipal que l'Architecte des Bâtiments de France (A.B.F.) a envoyé un courrier à tous les propriétaires concernés par un monument historique, afin de demander leur avis sur la modification du périmètre de protection des abords des monuments historiques dans le cadre de l'élaboration de l'AVAP.

La commune de Saint Macaire étant propriétaire de plusieurs bâtiments - dont voici la liste :

l'église Saint Sauveur et Saint Martin (parcelle 446)

l'ancien cloître (parcelle 447)

la porte du Thuron

la porte de l'Horloge

la maison dite « château de Tardes » (parcelle 1082)

la maison dite « Relais Henri IV » (parcelle 528)

la maison attenante à la maison dite « Relais Henri IV » (parcelle 527)

l'arcade donnant sur la place du Mercadiou (parcelle 526)

la portion des vestiges de l'enceinte fortifiée de Saint Macaire (parcelle 502)

les portions des vestiges de l'enceinte fortifiée de Saint Macaire (parcelles 898, 558, 688, 806,

243, 244, 245, 242, 744, 745, 728, 343, 339) - le Conseil municipal doit donner son avis sur le nouveau périmètre des abords des monuments historiques.

Le Maire présente au Conseil municipal la notice envoyée par l'A.B.F. concernant la modification du périmètre de protection des abords des monuments historiques. Il est proposé que les périmètres délimités des abords soient identiques pour tous les monuments et qu'ils coïncident avec le périmètre proposé pour l'AVAP de Saint Macaire. En effet, ce périmètre présente une logique historique et patrimoniale d'un point de vue architectural et paysager qui vient conforter la présentation des treize monuments historiques de Saint Macaire. Unanimité du Conseil municipal.

Aménagement carrefour de l'Abricotier, création d'un giratoire oblong : participation financière de la Commune

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le département a prévu de transformer le carrefour de l'Abricotier en carrefour giratoire oblong destiné à relier les RD1113 et 672 ainsi que la rue Bergoeing et l'accès à l'ancienne gare. Le coût de cette réalisation est estimé à 480 310,00 € HT. Le département prendrait en charge 91,74 % de ce montant et la commune 8,26 %. Cette participation financière de la commune correspond notamment aux aménagements suivants :

- les travaux d'aménagement de trottoirs (revêtement en béton désactivé),
- la mise en place d'une clôture le long de la voie ferrée (en limite séparative de la parcelle communale et de l'emprise SNCF),
- la préparation des sols pour les espaces végétalisés (démolition des structures de chaussée en place avec apport de terre végétale, par exemple devant l'Abricotier).

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

La réalisation de ces travaux par le département pour le compte de la commune, nécessite l'établissement d'une convention département-commune qui définit les modalités de leur exécution et de leur prise en charge financière par la commune.

Unanimité du Conseil municipal :

pour la prise en charge financière par la commune des travaux exécutés par le Département pour le compte de la Commune pour un montant estimé de 39 650,00€ HT soit 8,26 % du montant total estimé de cette réalisation.

pour autoriser le Maire à signer la convention département – commune concernant cet aménagement et précisant les conditions de participation financière de la collectivité locale

pour inscrire les crédits correspondants lors du vote du budget 2017 en section d'investissement/

Aménagement carrefour de l'Abricotier, création d'un giratoire oblong : Convention Département-Commune pour réalisation des travaux annexes (éclairage public et aménagements paysagers)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que le département a prévu de transformer le carrefour de l'Abricotier en carrefour giratoire oblong pour raccorder les RD1113 et 672 ainsi que la rue Bergoeing et la voie d'accès à la gare. Il rappelle également que l'éclairage public de ce carrefour ainsi que la végétalisation du noyau du giratoire et des espaces contigus sont à la charge de la Commune, si elle souhaite leur mise en œuvre. Il précise que pour la réalisation de ces aménagements annexes, le Département est à même d'apporter une participation financière maximum :

de 15 000 € sur l'éclairage public

de 1 500 € sur les aménagements paysagers

S'ils sont décidés, ces travaux nécessitent l'établissement d'une convention département-commune qui autorise ces aménagements et précise les conditions de leur réalisation (financement, responsabilité, entretien...).

Unanimité du Conseil municipal :

pour la mise en œuvre d'un éclairage public sur ce carrefour et la végétalisation du noyau du giratoire et de certains espaces périphériques au giratoire

pour autoriser le Maire à solliciter le département pour obtenir les participations prévues pour l'éclairage public (15 000€) et pour les aménagements paysagers (1 500€) et à signer la convention correspondante qui prévoit notamment la prise en charge par la Commune de l'entretien des ouvrages réalisés (article 7 de la convention).

Aménagement carrefour de l'Abricotier, création d'un giratoire oblong : réalisation de l'éclairage public

Le Maire précise au Conseil municipal que l'éclairage public qui sera mis en place lors de la création du giratoire au carrefour de l'Abricotier est à la charge de la commune. Le SDEEG a estimé ces travaux à 62 292,79€ HT. Pour financer ces travaux, la commune peut solliciter l'aide financière du SDEEG soit sous la forme d'une subvention de 20% du HT soit sous la forme d'une avance remboursable sur 10 ans au taux de 0%.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire :

à signer et à retourner au SDEEG le détail estimatif concernant l'éclairage public du carrefour pour un montant de 62 292,79€ HT auquel s'ajoutent des frais de gestion d'un montant de 6 852,21€ HT

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

à solliciter l'aide financière du SDEEG sous la forme d'une avance remboursable (plafonnée à 60 000€) sur 10 ans au taux de 0% et à signer tous les documents nécessaires.

Travaux couverture prieure – demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle :

la décision du Conseil municipal du 28 septembre 2016, de procéder à la rénovation de la couverture du Prieuré pour un montant de 28 501,20€ HT (devis de couverture de l'entreprise Bouchet pour un montant de 22 748,20€ HT - devis d'échafaudage de l'entreprise Accessible pour un montant de 5 753,00€ HT). La prestation proposée étant identique à celle qui vient d'être effectuée sur l'église Saint Sauveur.

l'accord sur ces travaux en date du 5 décembre 2016 portant sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques donné par Madame la Conservatrice Régionale des Monuments Historiques.

la décision du Conseil municipal du 12 décembre 2016, de déposer une demande de subvention pour la réalisation de ces travaux auprès de la DRAC

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite à ce dépôt de demande de subvention, la DRAC propose d'apporter une aide de 8 550,36 € représentant 30% des travaux.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan de financement suivant pour la réalisation de ces travaux !

Dépenses :

Travaux 34 201,44 € TTC (28 501,20 € HT)

Recettes :

Etat subvention DRAC (30 % du HT) !

8 550,36 €

Commune :

25 651,08 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 11 voix pour, 0 voix contre :

ADOPTÉ le plan de financement suivant :

- subvention de l'Etat – DRAC : 8 550,36 €

- commune : 25 651,08 €

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et à leur financement

La séance est levée à 22h00.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

CONSEIL DU 5 AVRIL 2017

Le Conseil municipal s'est réuni le 5 Avril 2017 en présence de 12 élus. Absents excusés : Delphine Tach (procuration de vote donnée à Alain Falissard), Jean-Michel Rouches, Valérie Chririaeff-Davoine, Corine Vasquez, Frank Zanette, Sylvana Lampre, Cédric Brute de Rémur.

La séance est ouverte à 21h00.

Secrétaire de séance : Florence Lassarade.

Le compte rendu du 12 février 2017 a été adopté à l'unanimité.

Avis du conseil municipal sur l'enquête publique au titre de la loi sur l'eau concernant le projet de suppression des passages à niveau N°62 et 64 et rétablissement par passages inférieurs des rd672 et 672^e4

Le Maire rappelle au Conseil municipal qu'une enquête publique a été prescrite portant sur le projet du Département de la Gironde, de suppression des passages à niveau n° 62 et 64 et les aménagements de voiries permettant le rétablissement par passages inférieurs des RD 6972 et 672^e4 sur les communes de Saint Macaire et Le Pian sur Garonne. Ce projet est soumis à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau.

L'enquête publique au titre de loi sur l'eau s'est déroulée du 20 Février 2017 au 22 Mars 2017 inclus. Le Conseil municipal de Saint-Macaire est invité à formuler un avis sur la demande d'autorisation sollicitée au titre de la loi sur l'eau.

Le Maire précise, après consultation de la commission travaux, qu'aucune remarque particulière n'est à apporter dans le cadre de cette enquête publique.

Unanimité du Conseil municipal.

Modification des statuts du SISS

Le Maire présente au Conseil municipal les articles des statuts du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire (SISS) qui doivent être modifiés, à savoir :

- le n°1 qui liste les communes formant ce Syndicat (34 au lieu de 35 ; 2 communes ayant fusionnées (Castets-en-Dorthe et Castillon de Castets)

- le n°5 ayant trait au nombre de délégués : 2 délégués titulaires par commune (la commune nouvelle aura donc 2 délégués alors qu'avant sa fusion 4 (2+2) délégués représentaient ces 2 communes). Cette option a été choisie pour garantir une équité entre les 34 communes membres.

Unanimité du Conseil municipal.

Abrogation de la délibération 2016-026 du 6 avril 2016

Le Maire rappelle que, par délibération, le Conseil municipal du 6 Avril 2016 a refusé l'installation sur Saint-Macaire des compteurs communicants LINKY.

Il propose cependant d'abroger la délibération du 6 Avril 2016 et de proposer une nouvelle délibération plus solide juridiquement.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 voix contre, décide d'abroger la délibération 2016-026 du 6 Avril 2016 concernant les compteurs communicants.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Refus du déclassement des compteurs d'électricité existants et de leur élimination

Le Maire souligne que de récentes études indépendantes semblent conclure à l'absence de risques sanitaires liés à la mise en service des compteurs communicants, par ailleurs la CNIL affirme que les informations relatives à la vie privée des abonnés seront préservées. Il n'en reste pas moins que sur la question de la propriété des compteurs la justice ne s'est toujours pas prononcée et que cette mise au rebut de millions de compteurs en parfait état de marche est choquante. Les opérateurs seront certainement les premiers bénéficiaires de cette substitution et ils en profiteront sans doute pour proposer de nouveaux contrats plus onéreux.

Stéphane Lhomme pense que l'analyse des risques sanitaires reste controversée et que la CNIL ne protégera pas forcément l'abonné dans toutes les circonstances. Il précise par ailleurs qu'effacer les communes en tant que propriétaires des compteurs est loin d'être acquis juridiquement. Un cabinet d'avocats spécialisés a été mobilisé et propose des arguments pour aider les communes à contester ce transfert.

Dans cette optique, le Maire propose au Conseil municipal la délibération suivante :

Vu les articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 1321.1 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs d'électricité sont des ouvrages basse tension du réseau public de distribution ;

Considérant que les compteurs sont affectés au service public de distribution de l'électricité et font l'objet d'un aménagement indispensable à l'exécution des missions de ce service public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 322-4 du code de l'énergie, les ouvrages des réseaux

publics de distribution sont la propriété des collectivités publiques et de leur groupement désignés au IV de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant que les compteurs relèvent du domaine public de la commune ;

Considérant que la compétence d'autorité organisatrice d'un réseau public de distribution a été transférée par la commune à un établissement public ;

Considérant qu'en vertu de l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales, le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à la disposition de l'établissement public des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence ;

Considérant que la mise à disposition des biens, et notamment des compteurs électriques, n'emporte pas un transfert de propriété de ces biens qui demeurent la propriété de la commune ;

Considérant que la décision de remplacer les compteurs existants par un compteur communicant n'a pas, par sa nature et sa portée, le caractère d'une décision de gestion qui relèverait de la compétence de l'établissement public ;

Considérant qu'en cas de désaffectation d'un bien du domaine public d'une commune mis à la disposition d'un établissement public, la commune recouvre l'ensemble de ses droits et obligations sur ce bien ;

Considérant que la destruction, l'élimination ou le recyclage des compteurs électriques existants implique leur aliénation, ce qui suppose une décision préalable de déclassement ;

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Considérant que la décision de déclassement d'un bien va au-delà d'un simple acte de gestion relevant de la compétence de l'établissement public ;

Considérant que la commune, en tant que propriétaire des compteurs, est seule compétente pour prononcer le déclassement d'un bien de son domaine public et son élimination ;

Considérant que l'établissement public ne peut pas aliéner les compteurs existants sans le consentement préalable de la commune et le déclassement préalable des compteurs ;

Mme Lassarade est contre cette nouvelle délibération car elle ne reprend pas les arguments sur la santé développés lors de la première délibération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité, par 12 voix pour, 1 voix contre (Mme LASSARADE) :

Refuse le déclassement des compteurs d'électricité existants ;

Interdit l'élimination des compteurs existants et leur remplacement par des compteurs communicants Linky sans le consentement préalable de la commune et une décision de désaffectation de la part de son Conseil municipal.

Arrivée de Delphine TACH.

Commune : compte administratif (CA) 2016

Le CA est présenté par Florence Lassarade.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement,

les charges à caractère général sont en légère augmentation (4,5%), cette augmentation est liée au recours aux prestataires (Activités périscolaires, gardiennage des fêtes, entretien de terrains) Les charges alimentaires sont en baisse.

Les charges de personnel sont stables pour les titulaires et en légère baisse pour les embauches temporaires. Les charges de personnel (490 721,66 euros) restent inférieures à la moyenne des communes de taille comparable.

Pour 2016, le total des subventions aux associations s'est élevé à 69 691,54 euros soit 5,4 % du budget de fonctionnement.

Après examen détaillé du budget et de son évolution, il apparaît que :

la section de fonctionnement présente un excédent cumulé de 876 338,98 euros
la section d'investissement un déficit de 101 407 ,26 euros

Ce résultat de la section d'investissement est à nuancer : les restes à réaliser 2016 reportés sur le BP 2017 seront pour les dépenses de 717 136,47 € et pour les recettes de 310 401,40 €. Le résultat définitif d'investissement pour la commune est en déficit de 508 142,33 euros.

Le résultat des 2 sections est en excédent de 368 196,65 euros.

Le Compte Administratif 2016 est adopté à l'unanimité.

Commune : approbation du compte de gestion adressé par Mme DEGOUY, receveur

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2016** par le Receveur, Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Commune : budget prévisionnel 2017

Le budget prévisionnel est présenté par Florence Lassarade.

Affectation de résultat

La dissolution de la Communauté de Communes des coteaux macariens (arrêté préfectoral du 16 janvier 2017), vient modifier artificiellement ces résultats, la commune de Saint-Macaire ayant accepté de supporter les opérations bancaires liées à cette dissolution, sans que les finances communales en soient affectées, après un arbitrage comptable de la Trésorerie. La commune de Saint-Macaire doit intégrer dans son résultat 2016 un excédent de fonctionnement d'un montant de 87 114,49 € et un excédent d'investissement de 257 955,83 €. L'affectation de résultat avec l'intégration des comptes de la CdC des Coteaux macariens proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 713 266,97 € en fonctionnement et 250 186,50 € en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement et les restes à réaliser.

Le budget de fonctionnement :

Les prestations de service augmentent en raison du succès des activités périscolaires assurées par le centre de loisirs Verdélaisien, et de la prise en charge du gardiennage lors de diverses manifestations.

Le coût du repas devrait rester stable.

La subvention aux associations s'élèvera cette année à 70 935 euros.

Par rapport à l'exercice précédent, la baisse de dotation de fonctionnement est compensée en grande partie par la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation .

Une augmentation de la part communale des taxes de 2% est adoptée à l'unanimité.

Le total de la section de fonctionnement

s'équilibre à 2 362 609,45 € (dont 130 000 € de dépenses imprévues et 373 682,04 € euros de virement à la section d'investissement).

Le budget d'investissement :

Il intègre les restes à réaliser 2016 (Achat maison Duval Arnould pour 223 800 € , finalisation des travaux de l'église et de l'orgue, maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du cours de la République et du cours Gambetta ainsi que des services techniques, toiture du Prieuré) ainsi que de nombreux travaux dont tous ne seront pas forcément effectués sur l'exercice, parmi lesquels :

- Dissimulation des réseaux d'éclairage public et Orange (82 872 €)
- Modernisation de voirie (21 850 €)
- Participation à l'aménagement du rond-point de l'Abricotier (éclairage, travaux paysagers) pour 113 795 € (avance remboursable du SDEEG DE 60 000 €, subvention départementale de 16 500 €)
- Rénovations de bâtiments (11 442,22 €)
- Rénovation des services techniques (151 776 €)
- Etude de faisabilité d'un aménagement des bords de Garonne (43 426 €)
- Confortement des carrières souterraines (grottes) : (322 380 euros avec subventions de 139 335 €)
- Rénovation de sanitaires, Relais de poste 43 200 €, mairie création pour 55 800 €) et mise en sécurité de la grande salle du château de Tardes (29 400 €)
- Soutènement du chemin des carrières (94 720 €)
- Mise en peinture du kiosque (20 000 €).

Une fois pris en compte les remboursements d'emprunts, les dépenses imprévues et le report du déficit d'investissement, la section d'investissement s'équilibre à 2 249 643,84 €.

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité.

Projet d'aménagement Cours de la République : 1ère phase de l'opération (du n° 1 au n° 72) – dissimulation des réseaux télécom, éclairage public et basse tension

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement du cours de la République avec une première phase comprise entre le n° 1 et le n° 72. Il explique au Conseil municipal qu'en amont de cet aménagement, il paraît opportun d'effectuer la dissimulation du réseau Télécom (Orange), du réseau d'éclairage public et basse tension (SDEEG).

Concernant le réseau Télécom, Orange a estimé le coût de ces travaux à 70 000€ HT environ comprenant les équipements de communications électroniques et le Génie Civil. Pour ce qui concerne les travaux de dissimulation du réseau d'éclairage public, le SDEEG a estimé les travaux à 10 135,81€ HT et des frais de maîtrise d'œuvre et annexes pour 709,51€ soit un Total TTC de 12 872€. La dissimulation du réseau basse tension est prise en charge par le SDEEG.

Sur proposition du Maire, unanimité du Conseil municipal pour approuver ces travaux et l'autoriser à signer les devis et conventions correspondants.

Impasse du Moulin, création d'une aire de retournement à l'extrémité Ouest : marché de Travaux

Alain Falissard rappelle le projet de création d'une aire de retournement à l'extrémité ouest de l'impasse du Moulin. Il propose au Conseil municipal de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...).

Unanimité du Conseil municipal.

Modernisation de voiries

Alain Falissard informe le Conseil Municipal que des aménagements ponctuels de trottoirs seraient à réaliser place du Mercadiou et rue Louis Blanc pour améliorer les conditions d'accessibilité et d'évacuation pluviale. Place du Mercadiou, l'aménagement consisterait à réaliser un trottoir en béton clouté (montant estimé à 11 000 € HT), et rue Louis Blanc à effectuer une réfection de trottoirs en béton calcaire avec amélioration du réseau pluvial (montant estimé à 7 200 € HT). Alain Falissard propose au Conseil municipal de réaliser lesdits travaux et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet.

Unanimité du Conseil municipal

Prieuré : modification des réseaux EU et EP

Alain Falissard informe le Conseil municipal que le Prieuré n'est pas raccordé de façon satisfaisante au réseau d'assainissement. En effet, suite à différents dysfonctionnements, les eaux usées se sont déversées depuis les sanitaires sur le plancher du rez-de-chaussée ainsi que sur celui du grand cellier en sous-sol. Afin de résoudre ces problèmes, le réseau sera modifié afin d'évacuer les effluents vers le bas des remparts. Pour ce faire il est proposé qu'une tranchée soit réalisée sous le déambulatoire du cloître, qui a fait l'objet précédemment de fouilles archéologiques, pour y mettre en place une canalisation de transfert des effluents mais également une seconde canalisation destinée aux eaux pluviales. Les travaux correspondants à la réalisation de la tranchée avec dépose et repose du carrelage ainsi que le comblement de cette dernière représentent un montant estimé à 12 000€ HT.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Alain Falissard propose au Conseil municipal de réaliser ces dits travaux et d'autoriser le Maire à signer les devis correspondants avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet.

Unanimité du Conseil municipal.

Travaux de confortement des anciennes carrières souterraines dites "les Grottes" - Marché de Travaux

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de travaux de confortement des anciennes carrières souterraines dites « les Grottes ». Le bureau d'études ANTEA ayant établi le dossier de consultation des entreprises, il est proposé au Conseil municipal de lancer ladite consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et d'autoriser le Maire à signer :

le marché correspondant avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...).

Unanimité du Conseil municipal.

Rénovation sanitaires et protection des menuiseries au relais de poste (médiathèque), et création de sanitaires au rez de cour de l'hôtel de ville.

Alain Falissard présente au Conseil municipal deux projets :

Le premier concernant la rénovation et la mise aux normes des sanitaires ainsi que la protection des faces extérieures des menuiseries de la médiathèque place du Mercadiou.

Le second, la création de sanitaires au rez de cour de l'hôtel de ville. L'ensemble de ces travaux est estimé à 82 500 € HT. Il propose au Conseil municipal de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et d'autoriser le Maire à signer le marché

correspondant avec les entreprises retenues sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...)

Le Maire précise la nécessité d'améliorer et d'étoffer l'offre de sanitaires publics. La situation actuelle n'est pas satisfaisante, particulièrement en dehors des heures d'ouverture de la mairie et lors des manifestations importantes qui se déroulent dans notre cité. Il conviendra ensuite d'adapter la signalétique pour informer les visiteurs.

Unanimité du Conseil municipal.

Travaux grande salle du château de Tardes

Alain Falissard présente au Conseil municipal un projet concernant des travaux de mise en sécurité de la grande salle du château de Tardes. Ces travaux sont estimés à 24 500 € HT. Il propose au Conseil municipal de lancer la consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et d'autoriser le Maire à signer le marché ou devis correspondant avec les entreprises retenues sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet.

Le Maire souligne que ces travaux ont pour objectif de faciliter l'accès de cette salle aux associations qui en font régulièrement la demande.

Unanimité du Conseil municipal.

Mur de Soutènement Chemin des Carrières : marché de travaux

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal le projet de consolidation du mur de soutènement situé en bordure du chemin des Carrières.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le bureau d'études d'ingénierie S.E.T.E.R.S.O. ayant établi le dossier de consultation des entreprises, il propose au Conseil municipal de lancer ladite consultation nécessaire à la réalisation de ces travaux et d'autoriser le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...) liées à l'exécution de ce marché

Unanimité du Conseil municipal .

Extension réseau alimentation basse tension Impasse de Tambourin

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'une extension du réseau d'électricité basse tension est à prévoir impasse de Tambourin (zone urbanisable de la commune) pour permettre le raccordement à ce réseau d'une parcelle suite à l'attribution d'un permis de construire et de plusieurs parcelles susceptibles d'être vendues en terrain à bâtir. Concernant l'alimentation basse tension, le SDEEG a estimé le coût restant à charge pour la collectivité à hauteur de 5 000 € HT environ.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer les devis correspondants à la réalisation de ces prestations pour un montant plafonné à 5 000 € HT.

Travaux d'éclairage public – demande d'aide financière

Alain Falissard présente au Conseil municipal trois projets d'extension ou de modification d'éclairage public élaboré par le SDEEG.

1 - Un projet d'extension du réseau d'éclairage public est nécessaire à l'extrémité de l'Impasse Tambourin pour un montant estimé à 2 518,11 € HT.

2 - Dans le cadre de l'aménagement du Cours de la République (1^{ère} tranche), les travaux d'enfouissement du réseau d'éclairage public sont estimés à 10 135,81 € HT.

3 - Un programme de rénovation ou d'extension du réseau d'éclairage public 2017 est proposé, il porte sur un ensemble de luminaires soit à rénover (rue des Ursulines, Allées des Tilleuls), soit à créer (raquette impasse du Moulin, rue Carnot), soit à modifier l'implantation (rue du Collège). Le devis estimatif s'élève à 22 308,02 € HT.

Alain Falissard précise que la commune peut solliciter le SDEEG pour une demande d'aide financière de 20 % du montant HT des travaux au titre de l'éclairage public.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal approuve les trois projets présentés et l'autorise à signer pour un montant total de travaux estimé à 44 401,66 € TTC (maîtrise d'œuvre comprise) et à déposer auprès du SDEEG une demande d'aide financière au titre du 20 % de l'éclairage public, soit 6 992,39 €.

Compte administratif du service des eaux

Avant examen des propositions pour 2017, le Maire présente le bilan 2016 :

Le budget d'exploitation pour l'exercice 2016 offre un excédent de clôture de 92 294,41€ comprenant le résultat reporté de 2015. L'investissement offre lui aussi pour l'exercice 2016 un excédent de 87 710,22€ comprenant le résultat reporté de 2015. Les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 108 777,70€. Le résultat définitif des deux sections présente un excédent de 71 226,93 €.

Le CA 2016 est adopté à l'unanimité.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Service de l'eau : Approbation du COMPTE DE GESTION dressé par Mme DEGOUY, Receveur

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur Mme Degouy, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Présentation du budget prévisionnel du service des eaux

Le budget d'exploitation 2017 prévoit 162 177,87 € de dépenses et le budget d'investissement intègre la fin des travaux de déconstruction du réservoir sur tour (château d'eau) ainsi que les travaux de canalisation d'adduction d'eau potable au carrefour de l'Abricotier. Le total de la section d'investissement s'élève à 356 571,61 €. L'excédent d'exploitation 2016 a été versé pour partie (43 165,25 €) en recettes d'investissement pour contribuer aux financements des travaux à venir.

L'affectation de résultat proposé au Conseil municipal se répartit de la façon suivante : 28 061,68 € reporté en fonctionnement et 64 232,73 € en section d'investissement : unanimité du Conseil municipal.

Le BP 2017 du service des eaux est adopté à l'unanimité.

Aménagement carrefour de l'Abricotier, création d'un giratoire oblong. Travaux de canalisation AEP - Mission de maîtrise d'œuvre

Alain Falissard informe le Conseil municipal que la canalisation d'adduction d'eau potable présente au carrefour de l'Abricotier est à changer. Ces travaux sont à effectuer avant l'aménagement du giratoire. Pour la réalisation de ces travaux, il présente l'offre de maîtrise d'œuvre du Bureau d'Etudes SOCAMA ingénierie dont le montant de la mission de maîtrise

d'œuvre s'élève à 3 450 € HT.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer le marché public de maîtrise d'œuvre correspondant ainsi que tous les documents afférents à l'exécution de cette mission y compris les avenants éventuels.

Aménagement carrefour de l'Abricotier, création d'un giratoire oblong. Travaux de canalisation AEP – Marché de travaux.

Alain Falissard informe le Conseil municipal que ces travaux sont à réaliser avant l'aménagement de ce carrefour.

Unanimité du Conseil municipal pour autoriser le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue à l'issue de la consultation, sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire afférente au budget du service de l'eau, ainsi que les pièces complémentaires éventuelles (avenant, prolongation de délais...).

Remise aux normes de la clôture de la zone de captage d'eau potable située rue Bergoeing (ancien réservoir sur tour)

Alain Falissard informe le Conseil municipal qu'après la déconstruction du réservoir sur tour, il convient de remettre aux normes la clôture de protection de la zone de captage d'eau potable. Le coût de ces travaux est estimé à 5 000 € HT environ. Il est proposé au Conseil municipal de réaliser lesdits travaux afin de répondre à la demande de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et d'autoriser le Maire à signer le devis correspondant avec l'entreprise retenue sous réserve de ne pas dépasser l'inscription budgétaire prévue à cet effet.

Unanimité du Conseil municipal.

Emprunt Crédit Agricole

Le Maire rappelle que pour financer les travaux d'assainissement eau potable liés au giratoire de l'Abricotier, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 30 000 €.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition établie par le crédit agricole d'Aquitaine, et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider cet emprunt destiné à financer ces investissements :
Taux Fixe, 1,15 %, durée ,10 ans, échéance, 3 193 €.

DECISIONS DIVERSES

Adhésion Gironde ressources

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de création d'une agence technique départementale « Gironde Ressources ». Cette agence créée par le département de la Gironde apportera aux collectivités membres une assistance d'ordre administratif, technique, juridique ou financier.

Sur proposition du Maire et compte tenu de l'intérêt de cette structure pour la collectivité, il est demandé au Conseil municipal :

d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde Ressources ».

d'adhérer à « Gironde Ressources »

d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par l'assemblée générale.

de désigner le Maire, Philippe Patanchon, titulaire et Vincent Cosson comme suppléant pour siéger au sein de « Gironde Ressources »

d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Unanimité du Conseil municipal.

Indemnités élus

Le Maire informe le Conseil municipal que le barème des indemnités de fonctions des élus a été modifié par décret le 26 Janvier 2017. Ce décret précise que les indemnités allouées au titre de l'exercice des fonctions de maire, adjoints et conseillers délégués sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide que le montant de l'indemnité brute mensuelle à partir du 1^{er} Janvier 2017 sera calculée en référence à l'indice terminal de la fonction publique et au taux de :

pour le maire	22 %
pour les adjoints	11 %
pour les conseillers municipaux titulaires d'une délégation :	6 %

Effacement de dettes

Le Maire informe le Conseil municipal que le Trésor public a adressé des dossiers d'effacement de dettes pour un montant total de ces états de 586,19 euros.

Sont concernés :

Mme MIONNET Mélanie et M. DEROUELLE Nicolas (327,90€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux)
Mme GUERIN Stéphanie (258,29€, décision judiciaire d'effacement de dettes par le Tribunal d'Instance de Bordeaux).

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de porter la somme de 586,19€ à l'article 6542 – créances éteintes du budget communal.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Travaux couverture église travées 2, 3 et 4 – Demande de subventions

Alain Falissard rappelle au Conseil municipal que lors des travaux de couverture effectués sur la 1^{ère} travée occidentale de la nef de l'église, il est apparu nécessaire de poursuivre la rénovation de la couverture sur les trois autres travées de cette nef. Ces travaux sont nécessaires d'une part, par rapport à l'état de vieillissement général de la couverture sur ces trois travées et d'autre part, ils vont permettre la mise en place d'une gouttière côté sud et le remplacement de la gouttière existante côté nord dont le système d'accroche est défaillant. L'église étant classée monument historique, un courrier de demande de subvention a été adressé à la DRAC au mois de Mars.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, suite à cette demande de subvention, l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine) se propose d'apporter une aide de 60 740,92€ représentant 40% des travaux HT. Compte tenu de cette information, il précise que la commune va pouvoir déposer une demande d'aide après du Département et de la Région.

Sur proposition de monsieur le Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, par 13 voix pour, 0 voix contre :

DECIDE D'ACCEPTER l'offre de subvention d'un montant de 60 740,92€ proposée par l'Etat (DRAC Nouvelle Aquitaine)

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine et du Conseil Départemental de la Gironde les subventions complémentaires mobilisables.

ADOpte le plan de financement suivant (sous réserve des accords de subventions qui seront sollicités auprès de la Région et du Département)

Dépenses :

Travaux	151 852,31 € HT
soit	182 222,77 € TTC

Recettes :

Subvention ETAT (DRAC Nouvelle Aquitaine) (40 % travaux HT)	60 740,92 €
Subvention Région Nouvelle Aquitaine (15 % sur travaux HT)	22 777,85 €
Subvention Département de la Gironde (25% sur travaux HT) (plafond 120 000€ HT sur travaux gros œuvre avec majoration d'un coef de 1,14) soit 30 000,00 x 1,14 =	34 200,00 €
Commune (autofinancement et emprunt)	<u>64 504,00 €</u>
Total recettes	182 222,77€

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux et à leur financement.

Convention de mise à disposition de bureau au sein d'un bâtiment de la CdC du Sud Gironde

Le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention de mise à disposition d'un local au sein de la maison de Pays (bâtiment de la CdC du Sud Gironde), une salle de 15m² au deuxième étage du bâtiment pour y stocker les archives de la CdC des Coteaux macariens transférées à la commune de Saint-Macaire suite à sa dissolution. La mise à disposition a lieu à titre gratuit et prend effet au 1^{er} janvier 2017.

Unanimité du Conseil municipal.

Départ de Daniel, de Christian et d'Isabelle.

COMPTES-RENDUS DE CONSEILS MUNICIPAUX

Informations diverses

Jean Loup Dutreuilh, après avoir assisté à une réunion à la CdC, informe le Conseil municipal de la poursuite des animations sportives estivales dans le cadre de CAP 33. Il se félicite de cette continuité car ces activités étaient très appréciées sur notre ancien territoire des coteaux macariens. Il regrette toutefois leur disparition dans les communes « du haut ».

Le Maire précise que cette compétence n'existait pas en 2016 dans le Sud Gironde et que notre arrivée a incité la CdC élargie à la mettre en œuvre sur l'ensemble de son territoire.

Jean Loup Dutreuilh informe aussi du projet en cours de rassembler les associations proposant la pratique du Judo dans les alentours, initiative à laquelle est associé notre club local qui s'entraîne au pôle sportif voisin.

Le Maire informe le Conseil municipal de la scolarisation ponctuelle d'enfants de l'IME à l'école, un nouveau dispositif permet cette intégration, après concertation avec la directrice du primaire. Une pièce de l'appartement communal, qui accueille déjà le bureau de la psychologue du RASED, sera partagée avec le CVLV (qui l'occupe dans le cadre des activités périscolaires) et l'espace restant sera repeint et aménagé par l'IME pour rassembler les enfants et leurs éducateurs.

Il donne pour terminer différentes informations relatives à notre CdC :

Le Conseil communautaire a retenu la

proposition de création d'une médiathèque dans le centre de Langon, à proximité du passage bientôt inauguré entre la rue Maubec et le cours des Fossés. Un immeuble sera acquis rapidement pour atteindre la surface nécessaire à l'installation d'un tel équipement (1162 m²) qui rayonnera sur l'ensemble du territoire intercommunal.

Le projet de territoire va être lancé, des réunions sont programmées pour entendre les élus par groupes de communes. Nous nous concerterons en préalable à la mairie pour enrichir le diagnostic et faire des propositions.

Le diagnostic de l'étude pré-opérationnelle de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) va être validé en Conseil communautaire. Saint-Macaire, à l'instar de Villandraut et Langon, a été repérée comme pouvant cumuler des difficultés liées à l'habitat privé et relevant d'une problématique de renouvellement urbain. L'analyse va être maintenant affinée sur les secteurs repérés.

Dans le cadre du PLU intercommunal, deux ateliers se dérouleront le 29 mai de 10 h à 17 h pour aborder entre élus différentes thématiques. L'objectif est de réfléchir ensemble sur notre territoire pour enrichir le diagnostic en cours. Inscription à venir, ouverts à tous.

L'office du tourisme projette de réaménager les locaux d'accueil de Saint-Macaire, plan et chiffrage seront bientôt finalisés. La vente de vin sera valorisée.



L'agenda de l'été à Saint-Macaire

29 MAI AU 5 JUIN
SEMAINE DU JEU
ORGANISÉE PAR LE CVLV

3 JUIN
GRASS TRACK

9 JUIN
TRICANDILLES,
SALLE FRANÇOIS MAURIAC

17 SEPTEMBRE
EXPOSITION CANINE,
ESPLANADE DES GROTTES

16 ET 17 SEPTEMBRE
JOURNÉES DU PATRIMOINE

9 SEPTEMBRE
FESTIVAL DES REMPARTS,
BAS DES REMPARTS

2 ET 3 SEPTEMBRE
ESPÈCES DE CLOWNS, DANS LA CITÉ

26 AOÛT
JOURNÉE MÉDIÉVALE
DANS LA CITÉ

29 JUILLET
CINÉSITE

22 JUILLET
NUITS ATYPIQUES,
COUR DE LA
MEDIATHÈQUE, SALLE
DES FÊTES, REMPARTS

21, 28 JUILLET ET 11 AOÛT
MARCHÉS DE PRODUCTEURS,
PLACE DU MERCAIOU

13 JUILLET
BAL DES POMPIERS,
ESPLANADE DES GROTTES

4 AOÛT
BALADE NOCTURNE



10 JUIN FESTIVAL
EMERG'EN SCÈNE,
CHÂTEAU DE TARDES

11 JUIN
GALA DU PRIEURÉ,
SALLE DES FÊTES

16-18 JUIN
FÊTE DE LA ST JEAN
DANS LA CITÉ

21 JUIN
FÊTE DE LA MUSIQUE

23 JUIN
FEU DE LA ST JEAN,
PLACE DE L'ÉGLISE

30 JUIN
KERMESSE DE L'ÉCOLE,
BAS DES REMPARTS

7 JUILLET
SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES
DE LA JOURNÉE MÉDIÉVALE, SALLE DES GROTTES

Retrouvez toutes les
infos sur saintmacaire.fr

SAINT-MACAIRE EN MOTS

Roman à 1000 mains

Episode 3, par Marie-Louise Féron

Elle se mit à réfléchir à voix haute : « Surtout ne pas laisser sortir Alfred, le pauvre chat, les pattes dans cette matière gluante, serait affolé. Est-ce que je prévient les voisins ? Bon ! Ne panique pas il doit bien y avoir une explication rationnelle, ce liquide ne colle pas vu que j'arrive à bouger mes pieds, ouf ! »

Elle s'aventure à faire quelques pas, doucement, elle ne prend pas le risque de tomber dans cette matière verdâtre tirant sur le jaune. Ses pas la mènent rue Carnot et là elle n'en croit pas ses yeux : le liquide sort de dessous la porte du numéro 28.....

A vous d'écrire la suite ! Envoyez-nous celle que vous avez imaginée, à chaque numéro nous en publierons une et conserverons les autres précieusement. Et ainsi de suite... Au fil du temps se construira un roman dont la seule contrainte est que son histoire se déroule à Saint-Macaire. Qui sait où l'aventure nous emmènera ? A vos plumes !

Apparitions poétiques rue de l'Amiral Courbet...



SAINT-MACAIRE EN IMAGES...



SAINT-MACAIRE EN IMAGES...

